

N° 16/3.24

[RAPPORT MUNICIPAL N° 37/10.23](#)

RAPPORT : RÉPONSE AU POSTULAT CAMILLE ROBERT ET CONSORTS « POUR LA PRISE EN COMPTE DES COUPLES LGBTIQ ET DES FAMILLES ARC-EN-CIEL À MORGES »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission composée de sept membres chargée de l'étude de l'objet cité en titre s'est réunie le mardi 31 octobre 2023. Elle était composée de Mesdames Estelle BASTIAN, Emilie BOVET, Eva FROCHAUX, Aude JARDIN, Clémence LANGONE, Camille ROBERT et Floriane WYSS (présidente-rapporteuse). La commission remercie chaleureusement Madame la Syndique Mélanie WYSS, en charge du dicastère « administration, mobilité et ressources humaines » et M. Giancarlo STELLA, secrétaire municipal, pour leurs explications détaillées et les réponses données aux nombreuses questions de la commission.

2 PRÉSENTATION DU RAPPORT MUNICIPAL

Dans un premier temps, un bref état des lieux du cadre légal est effectué, précisant notamment qu'une évolution est en cours et qu'elle permet ainsi petit à petit une meilleure inclusion des personnes concernées. Cette évolution juridique va de pair avec l'évolution politique. En l'occurrence, au niveau vaudois, un inventaire des mesures prises au sein des communes, à l'État de Vaud et dans le monde associatif est en cours de réalisation afin d'avoir un aperçu de ce qui se fait.

Aucune forme de discrimination, quelle qu'elle soit, n'est tolérée par la Municipalité. Cette dernière sensibilise donc ses collaboratrices et collaborateurs à ce sujet, en particulier lors des procédures de recrutement afin d'éviter toute discrimination à l'embauche. La Municipalité veille aussi à l'intégrité physique et personnelle des membres de son administration et s'assure que personne ne soit discriminé.

La Municipalité n'hésite d'ailleurs pas à s'adresser ou à faire appel à l'association Vogay – dont elle est membre, autant qu'elle fait de la prévention par exemple à l'occasion de la journée de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie en hissant un drapeau arc-en-ciel représentant la cause LGBTIQ sur l'Hôtel de Ville et en communiquant à ce sujet sur ses différents canaux. Des flyers et brochures sont également à disposition de la population aux différents guichets de la commune.

De plus, cela fait depuis 2019 que la Municipalité implémente l'écriture inclusive dans ses communications et qu'elle fait en sorte d'y appliquer une forme de neutralisation (par exemple « Date de naissance » plutôt que « Né le ... ») ainsi que l'utilisation des doublons (par exemple « collaboratrices et collaborateurs »). En l'occurrence, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont suivi une formation sur la rédaction inclusive. Quant à l'utilisation des catégories binaires « femme / féminin » et « homme / masculin » dans les formulaires relatifs à

l'Office de la population par exemple, la Municipalité est limitée par le cadre légal supérieur mais indique veiller à porter cette problématique auprès des instances supérieures.

En outre, tel que proposé à travers le postulat dont il est question ici, un sondage a été effectué à l'été 2023 auprès du personnel communal étant directement en contact avec la population (guichets d'accueil, lieux d'accueil de jour et de restauration scolaire, bibliothèque, Espace Couvaloup, ressources humaines). Le questionnaire a été rédigé de concert avec les associations Vogay (précitée) ainsi que Familles Arc-en-ciel et environ deux tiers des sondées et sondés y ont répondu. Plus de la moitié des répondantes et répondants ont manifesté un intérêt à suivre une formation professionnelle en lien avec la thématique de l'accueil des personnes LGBTIQ et/ou des familles arc-en-ciel. Compte tenu de ces résultats et de la nécessité évidente d'être à jour sur ces questions, la Municipalité se renseigne régulièrement sur ces thématiques et s'engage à continuer de proposer aux membres les plus concernés de son administration des formations dans ce domaine.

3 DISCUSSIONS

Bien que certaines maladresses puissent encore avoir lieu, principalement causées par une méconnaissance du sujet, la commission salue l'action municipale en vue d'une meilleure inclusion des personnes LGBTIQ et des familles arc-en-ciel.

Au travers des échanges, il a notamment été demandé par la commission de neutraliser encore davantage certains termes utilisés comme par exemple de remplacer « époux » / « épouses » par « partenaire » dans le formulaire d'arrivée dans la commune et dans celui de départ. Il a été rappelé au travers de l'échange que la Municipalité peut être limitée dans ses efforts de mises à jour de formulaires et autres documents communaux par le cadre légal ou pour des raisons d'uniformisation intercommunale. Toutefois, à la suite de cette rencontre, la Municipalité a pris les renseignements nécessaires et le changement proposé a été effectué. De simples modifications langagières peuvent parfois produire de grands effets, ici, en contribuant à renforcer le sentiment d'inclusion des personnes concernées.

De plus, bien que le taux de participation au sondage – de deux tiers des sondées et sondés – soit réjouissant, la commission est néanmoins d'avis que le tiers restant est peut-être justement celui qui aurait le plus besoin d'être informé sur ces questions et donc de suivre une formation. La commission espère que la Municipalité sera attentive à cela. Quoi qu'il en soit, les formations sont discutées de manière annuelle dans le catalogue des formations possibles. Ainsi, les personnes qui n'ont pas répondu au sondage peuvent quand même participer à une formation.

La commission souhaite encore rendre la Municipalité particulièrement attentive à l'impact des images choisies pour illustrer les publications de la Ville de Morges sur les réseaux sociaux, ou ailleurs. Dans l'objectif d'inclusion, cet aspect revêt toute son importance. Les images doivent éviter que quiconque puisse se sentir exclu.

Concernant les mesures déjà prises au Centre de Couvaloup 12 (p. 7 du rapport municipal), la commission a demandé des précisions. Il faut comprendre ici un programme d'animations dans un objectif de sensibilisation et d'information.

4 CONCLUSION

La commission salue la volonté municipale de rester à jour sur les questions relatives à l'inclusion des personnes LGBTIQ et des familles arc-en-ciel, ainsi que de permettre aux membres de son administration d'être au fait concernant ces thématiques. Nous saluons également les différentes mesures prises par la Municipalité, dans la limite de ses possibilités

(cadre légal, etc.), qui permettent de contribuer à lutter contre les stéréotypes et aprioris ainsi que de renforcer l'inclusion des personnes LGBTIQ et des familles arc-en-ciel.

Il est d'ailleurs réjouissant que la Municipalité ait mené une enquête auprès de ses collaboratrices et collaborateurs directement en contact avec la population, tel que proposé à travers le postulat dont il est question ici. La commission se réjouit en particulier du taux de participation honorable (deux tiers de répondantes et répondants) qui permet ainsi une certaine représentativité et d'améliorer encore la situation par la mise en œuvre de différentes actions à plusieurs niveaux.

Vu ce qui précède, il semble évident que la Municipalité soit sensible à la question de la prise en compte des personnes LGBTIQ et des familles arc-en-ciel. De fait, par les différentes mesures prises en ce sens, elle contribue ainsi à réaliser certains de ses objectifs de législature, notamment : « [...] réussir l'inclusion de toutes celles et tous ceux qui cherchent à s'intégrer au sein de la population. » ou encore : « À ce titre, les politiques publiques liées [...] à l'intégration vont être actualisées. ».

La commission est donc d'avis que le présent rapport répond au postulat concerné et c'est à l'unanimité que l'ensemble de ses membres recommande d'accepter les conclusions du rapport municipal.

En outre, puisqu'il s'agit d'un processus évolutif et qu'une marge de progression existe, la commission encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts visant à renforcer l'inclusion de tout un chacun.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport de la Municipalité.

au nom de la commission,
la présidente-rapporteuse

Floriane Wyss

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 mars 2024.